

ce sont **4 services**
concrets proposés aux familles :

1 Le magazine

■ Tous les 2 mois, il apporte aux parents d'élèves un contenu pratique et utile sur tout ce qui concerne :

- la vie scolaire, de la maternelle au post-bac ;
- les questions éducatives et de société ;
- les activités de loisirs, les livres et CD-ROM ;

■ 4 pages au centre du magazine sont dédiées à l'actualité des services APEL afin de mieux informer les parents sur les services mis à leur disposition.

Le site internet

www.apel.asso.fr

■ Pratique et concret ce site, offre une information riche et personnalisée et a été conçu pour répondre à toutes les questions des parents concernant l'éducation et la scolarité de leurs enfants. Convivial il leur permet aussi de réagir dans les forums.

■

Mis à jour quotidiennement, c'est une riche source d'information dont voici quelques rubriques:

- le monde des métiers
- chercher un établissement
- profession parents

Une plate-forme téléphonique nationale

3

■ Un numéro azur 0 810 255 255 disponible du lundi au vendredi de 10h à 19h, pour le prix d'un appel local, afin de répondre à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'éducation, l'orientation, les problèmes juridiques et les loisirs ;

■ qui réunit des conseillers scolaires et familiaux, des psychologues, des juristes ;

■ développée en partenariat avec l'École des Parents et des Educateurs(EPE) en réponse à un véritable besoin des parents d'élèves.

4 Les réseaux d'information et de conseil aux familles et aux jeunes

Mis en place depuis une dizaine d'années par les APEL dans la plupart des régions et des départements, ces réseaux sont composés par :

■ Le service d'information des familles (SIF) est à la disposition des parents pour :

- une information et des conseils personnalisés sur la vie scolaire, les études, les diplômes et l'orientation ;
- de la documentation sur les professions ;
- des adresses d'établissement, de la maternelle à l'enseignement supérieur

■ Le service jeunes et leurs difficultés (JED) a une mission d'information, de prévention (comme par exemple sur la toxicomanie ou la violence) et d'écoute auprès des parents et des enfants en difficulté afin de les :

- conseiller et accompagner pour une meilleure intégration des jeunes en échec scolaire ;
- informer sur les établissements de l'enseignement spécialisé ;
- renvoyer vers des associations locales spécialisées (dyslexie, enfant précoce)...

■ Le bureau de documentation et d'information (BDI) Info Avenir, présent dans les collèges et lycées est animé par des parents bénévoles. Il a pour rôle de :

- renseigner les parents et les élèves sur les études et les métiers
- organiser des réunions d'information, des journées-carrières, des forums professionnels ou des stages.

Les apel à votre service

L'Union Nationale des APEL regroupe :

- 8000 APEL d'établissements et
- 800000 familles adhérentes.

Ces APEL sont au service des familles et de la communauté éducative. Elles sont regroupées en région autour des URAPEL (Union régionales des APEL) et des UDAPEL (Unions Départementales des APEL).

Elles ont pour missions essentielles de :

Participer à l'animation et à la vie des établissements (accueil des nouveaux parents, correspondants, BDI, organisation des manifestations diverses,...);

Représenter les parents d'élèves au sein des établissements et auprès des instances de l'Enseignement Catholique et des Pouvoirs publics au niveau départemental, régional et national ;

Apporter aux familles des services concrets d'aide à la scolarité et à l'Éducation : le bouquet de service.



A quoi sert Votre contribution à l'APEL ?

► Votre contribution à l'APEL comprend votre participation au financement :

- des actions menées par l'APEL dans votre établissement
- du « bouquet de services » destiné à tous les parents
 - le magazine famille et Education
 - le site internet APEL Parents
 - la plate-forme téléphonique national APEL Service
 - les réseaux d'information et de conseil aux familles en région
- de la vie du mouvement (Unions départementales, régionales, nationale) :
 - la formation des responsables
 - les actions de représentation auprès de l'Enseignement catholique et des Pouvoirs publics
 - l'Organisation des grandes manifestations (congrès national, colloques régionaux, conférences thématiques...)



DEVENEZ MEMBRE ACTIF DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE : REJOIGNEZ - NOUS !

Participez à la vie de l'établissement de votre enfant

Vos talents, votre enthousiasme ou tout simplement votre intérêt personnel vous poussent à participer à la vie de l'école ? Contactez vite l'APEL de votre établissement.

Devenez parent correspondant

Vous avez le sens du contact ou de l'engagement ? Mettez vos compétences et votre volonté d'agir au service de la communauté éducative en devenant parent correspondant pour la classe de votre enfant (ou une autre).

Devenez animateur d'un BDI Info Avenir

Vous souhaitez vous investir dans un projet éducatif et aider les élèves à construire leur avenir ? L'APEL vous propose d'animer le BDI Info Avenir de votre lycée



L'association des Parents d'élèves

apel

Année Scolaire 2009/2010 LPO Privé Pasteur- Mont Roland - DOLE

BULLETTIN D'ADHESION

Madame, Monsieur :

E-mail : _____

Tel fixe : _____ Portable : _____

Nom et Prénom de l'Élève : _____

Inscrit en classe de : _____

Souhaitez adhérer à l'Association des Parents d'Élèves et coche(nt) la case cotisation volontaire sur la fiche « frais de scolarité »

Adhérent déjà à l'APEL dans un autre établissement : _____

Si adhérents : Oui Non

Souhaitez être parents correspondants : Oui Non

Souhaitez faire partie du Comité de l'APEL : Oui Non

Signature _____

Bulletin d'adhésion à retourner au Lycée Pasteur - Mt Roland

DOC N°8

